

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2023-024

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /

81-2023-01-05-00001 - 050123 - SOLLICITUDE - Récépissé déclaration SAP
898331624 (2 pages)

Page 3

81-2023-01-16-00003 - 160123 - SUD TARN COMPAGNIE - Récépissé
déclaration SAP 907808851 (2 pages)

Page 6

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-05-00001

050123 - SOLLICITUDE - Récépissé déclaration
SAP 898331624



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP898331624**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet du Tarn

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP du Tarn, le 05/01/2023 par Madame LUZ LAURIE en qualité de dirigeante, pour l'organisme **Sollicitude** dont l'établissement principal est situé 175 B avenue de Saint Juéry et enregistré sous le N° SAP SAP898331624 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode prestataire)
- Assistance administrative (mode prestataire)
- Assistance aux personnes âgées (mode prestataire)
- Assistance aux personnes handicapées (mode prestataire)
- Conduite de véhicule des PA/PH (mode prestataire)
- Accompagnement des PA/PH dans leurs déplacements (mode prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Tél : 05.81.25.5410
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 05 janvier 2023

Pour la directrice et par délégation
L'adjointe à la cheffe de service
Emploi, Entreprises et Coopération
Karine LEMAIRE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Tél : 05.81.25.5410
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-16-00003

160123 - SUD TARN COMPAGNIE - Récépissé
déclaration SAP 907808851



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP907808851**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet du Tarn

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 12/01/2023 auprès de la DDETSPP du Tarn par Monsieur ARMENOULT Christophe, président – Gérant, pour la Sasu SUD TARN COMPAGNIE dont l'établissement principal est situé 115 Avenue Albert 1er 81100 CASTRES et enregistré sous le N° SAP SAP907808851 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans (mode mandataire, prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans (mode mandataire, prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode mandataire, prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode mandataire, prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode mandataire, prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode mandataire, prestataire)
- Livraison de course à domicile (mode mandataire, prestataire)
- Assistance administrative (mode mandataire, prestataire)
- Téléassistance et visio-assistance (mode prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule de personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode mandataire, prestataire)
- Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire dans leurs déplacements (mode mandataire, prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode mandataire, prestataire)
- Assistance aux personnes âgées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode mandataire) - (81)

Téi : 05.81.27.50.00
DDETSPP
16 avenue Maréchal Joffre
81013 ALSI
ddetspp@tarn.gouv.fr

- Assistance aux personnes handicapées (mandataire et/ou mise à disposition) (mode mandataire) - (81)
- Conduite de véhicule des PA/PH (mandataire et/ou mise à disposition) (mode mandataire) - (81)
- Accompagnement des PA/PH dans leurs déplacements (mandataire et/ou mise à disposition) (mode mandataire) - (81)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 16 janvier 2023

Pour la directrice et par délégation
L'adjointe à la chef de service
Emploi, Entreprises et Compétences
Karine LEMAIRE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Tél : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr